

30 mai 2012

12.135

Motion populaire d'un groupe de citoyens**Introduction d'un congé maternel d'adoption pour le canton de Neuchâtel**

Les citoyens et citoyennes soussigné-e-s exerçant leurs droits politiques dans le canton de Neuchâtel sollicitent le Grand Conseil de Neuchâtel d'étudier l'introduction d'un congé d'adoption similaire au congé maternité selon la Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (LAPG) et d'enjoindre le Conseil d'Etat de présenter un projet de loi à cet effet.

Brève motivation

Un congé maternel d'adoption permettrait aux parents d'accueillir leur enfant dans de bonnes conditions et de tisser les liens d'attachement. Les procédures d'adoption nécessitent déjà un fort engagement des parents adoptants sur le plan émotionnel et un grand investissement en temps et argent.

- aucune base légale impérative n'existe à ce sujet. Ne le Code des obligations, ni la Loi sur le travail ne prévoient un congé d'adoption pour les personnes adoptant un enfant.
- les mères adoptives sont exclues du système d'allocation maternité fédérale introduit en 2005.
- art. 16h de la LAPG: les cantons peuvent prévoir l'octroi d'une allocation maternité plus élevée ou de plus longue durée et l'instauration d'une allocation de prélever, pour le financement de ces prestations, des cotisations particulières.
- certains cantons et employeurs prévoient un congé d'adoption pour leurs employées de durée variable.
- l'administration publique du canton de Neuchâtel prévoit un congé d'adoption de 4 mois, autant pour les mères que pour les pères, rémunéré à 100%, à partager entre les deux parents.
- le canton de Genève octroie 16 semaines, soit 112 jours (LF: 98 jours), dès le jour de l'accouchement ou du placement de l'enfant en vue de l'adoption aux salariées des entreprises établies dans le canton de Genève.
- Vaud (2009) et Fribourg (LAMat du 9 septembre 2010 RSF 836.3) prévoient le versement d'indemnités journalières en cas d'adoption.
- nombre d'adoptions dans le canton de Neuchâtel

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'adoptions	17	14	6	6	10

- coût approximatif: CHF 10.584 francs par adoption (voir réponse du Conseil fédéral du 07.03.11 à Madame Francine John-Calame concernant les coûts d'un congé d'adoption si introduction des allocations de maternité en 2005).

Première signataire: Sonja Wyss-Rossel, Bévières 6, 2525 Le Landeron.

Motion populaire munie de 1372 signatures.